



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

croissance et emploi

Question écrite n° 22942

Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les vives inquiétudes des français devant la détérioration sans précédent de l'emploi dans notre pays depuis 1997. En effet, ce véritable fléau concerne de plus en plus de familles. Certes, nous connaissons les tensions et les difficultés dues au *dumping* social qui prévaut dans nombre d'états extracommunautaires. Toutefois, un pays comme notre voisin, l'Allemagne, s'en sort beaucoup mieux et dégage des résultats bien plus favorables que le nôtre. Il y a donc une part de l'augmentation des difficultés que nous pouvons affronter. Le Gouvernement se grandirait à reconnaître qu'il n'a pas suffisamment pris la mesure de l'importance des conditions permettant la création d'emplois et de la richesse nationale. Dès lors, si la croissance n'est plus assurée dans notre pays, comme c'est malheureusement le cas depuis quelques mois, le Gouvernement n'est plus en situation de lutter contre le chômage. J'entends, ici et là, poindre le découragement dans les forces vives de notre pays en raison de la fiscalité qu'ils jugent confiscatoire. D'aucuns parlent d'aller créer de la richesse, donc des emplois, à l'étranger. D'autres évoquent l'idée de ne pas trop travailler. Il ne faudrait pas que, par notre système d'assistance sociale, nous décourageons l'initiative. Toutes les études des instituts de sondages montrent que le moral (entrepreneurial) est au plus bas en France. Face à cette urgence nationale de redonner l'envie et les moyens de créer, il incombe à ce Gouvernement de prendre maintenant la mesure de l'état du pays. Il s'honorerait à initier de véritables décisions de nature à rendre le moral aux créateurs de richesses, et donc d'emplois. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser l'état de sa réflexion à cet égard.

Texte de la réponse

Dans un contexte où le taux de chômage, en hausse tendancielle depuis 2008, atteint un niveau historiquement élevé et où l'économie française a perdu 500 000 emplois dans l'industrie depuis une dizaine d'années, le Gouvernement a fait des choix courageux et ambitieux en faveur de la compétitivité et de l'emploi, en veillant à protéger autant que faire se peut les plus fragiles des effets de la crise. Le Gouvernement a ainsi fortement renforcé les aides à l'emploi et à l'innovation dans le cadre du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. Ces aides se concrétisent notamment par la mise en place du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (pour une enveloppe de 20 Mds€), par la création de la banque publique d'investissement destinée au développement des petites et moyennes entreprises et par l'amélioration de l'efficacité des pôles de compétitivité. Par ailleurs, le projet de loi sur la sécurisation de l'emploi, basé sur l'accord national interprofessionnel conclu le 11 janvier dernier, contribuera à assouplir et sécuriser le fonctionnement du marché du travail tout en favorisant les formes d'emplois pérennes et en ouvrant de nouveaux droits aux salariés. Ces mesures constituent un pas ambitieux vers une amélioration durable du fonctionnement du marché du travail. Elles ont été d'ailleurs saluées comme tel par l'ensemble des organisations internationales. Enfin, les aides à l'emploi se sont concrétisées par le contrat de génération : il soutient à la fois l'emploi des jeunes et celui des seniors, faisant de ces actifs non pas des concurrents mais des complémentaires sur le marché du travail. 500 000 contrats devraient être signés dans les cinq années à venir dont près de 100 000 d'ici fin 2013. De plus, les emplois d'avenir permettent de rapprocher les jeunes peu diplômés du marché du travail. En vigueur depuis le

1er novembre, 150 000 emplois d'avenir devraient être créés d'ici fin 2014.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22942

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 avril 2013](#), page 3454

Réponse publiée au JO le : [11 juin 2013](#), page 6108